



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St./11 rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de
construction

140 O'Connor Street

140, rue O'Connor

Ontario

Ottawa

K1A 0S5

Title - Sujet Pavillon du Canada à l'Expo 2020	
Solicitation No. - N° de l'invitation 08A33-180482/B	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client 20180482	Date 2019-04-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$FG-369-76751	
File No. - N° de dossier fg369.08A33-180482	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-05-07	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: D'Allaire, Yvonne	Buyer Id - Id de l'acheteur fg369
Telephone No. - N° de téléphone () - ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Cette modification fait partie des documents de soumission.

La modification 007 est émise pour les raisons suivantes :

- (1) Publier des questions des soumissionnaires et les réponses; et
- (2) Modifier l'Énoncé des travaux (EDT).

(1) Questions des soumissionnaires et réponses

QUESTION # 64 :

L'article D 1.4 de la partie D de l'énoncé des travaux stipule ce qui suit : " L'entrepreneur raccordera et assumera tous les coûts d'installation nécessaires pour tous les services de construction non fournis par l'organisateur de l'Expo, y compris, sans toutefois s'y limiter, les entrées et sorties d'eau, le gaz, l'électricité, les télécommunications et l'eau potable, selon les besoins, pour le fonctionnement du pavillon". Toutefois, l'article B 2.1 de la partie B stipule que "L'organisateur de l'exposition fournira l'approvisionnement en eau potable, en électricité (11 kV), les services d'égouts, de télécommunication, en gaz et les points de raccordement à l'irrigation à moins de 2 m de la limite de la parcelle." Veuillez confirmer quelle déclaration lie le contrat.

RÉPONSE # 64 :

Pendant la construction, la mise en service et le démantèlement, l'entrepreneur est responsable de la prestation temporaire des services énumérés, comme l'eau, l'électricité, le gaz, les télécommunications, etc.

Pendant la période d'exploitation de 6 mois de l'Expo, le pavillon et le site seront desservis à partir des points de raccordement mentionnés à la partie B, section B 2.1.

QUESTION # 65 :

L'article D 1.4 de la partie D de l'énoncé de travail stipule que "Le coût et le paiement des services publics consommés pendant toutes les phases du projet seront à la charge d'AMC ". Toutefois, la partie B, section B 2.1 stipule que "Le coût et le paiement de tous les services de construction consommés pendant la phase de construction et d'installation du projet jusqu'à la date de remise du pavillon à AMC et pendant la phase de démontage seront sous la responsabilité financière de l'entrepreneur". Veuillez confirmer quelle déclaration lie le contrat.

RÉPONSE # 65 :

Veuillez vous reporter à la modification 002 de l'énoncé des travaux (EDT) ci-dessous.

QUESTION # 66 :

DDP Partie 4, section 4.5, Financement maximal estimatif : Veuillez fournir des précisions sur la façon dont le plafond de financement a été calculé, car nous croyons que les exigences de la demande de propositions feront en sorte que le budget dépassera le plafond prévu. Veuillez confirmer si une soumission supérieure à ces montants sera acceptée.

RÉPONSE # 66 :

Les soumissions dont le montant dépasse le financement maximal prévu ne seront pas rejetées ; toutefois, tous les soumissionnaires sont encouragés à respecter le financement maximal prévu. De plus, les soumissions seront assujetties à la méthode de sélection décrite à la section 4.4 de la DDP. Comme il est indiqué au paragraphe c) de la section 4.4, la sélection sera fondée sur la cote combinée la plus élevée de la valeur technique et du prix. Le ratio sera de 60% pour le mérite technique et de 40% pour le prix.

QUESTION # 67 :

L'article D 8.1 de la partie D de l'énoncé des travaux stipule ce qui suit : " L'entrepreneur sera responsable de l'élimination du pavillon et de ses composantes non identifiées pour réutilisation par AMC et non identifiées dans le cadre de l'expédition de retour au Canada, y compris l'élimination des déchets résiduels de AMC après la date de fermeture de l'Expo ". Veuillez confirmer une liste précise des articles qui devront être retournés au Canada et une autre liste précise des articles qui peuvent être éliminés.

RÉPONSE # 67 :

L'équipement d'AMC devant être expédié à Dubaï et au site Expo et retourné au Canada est indiqué dans la partie B 2.9.1 - Équipement de bureau de l'énoncé de travail.

À l'heure actuelle, AMC n'a pas de liste des composantes de pavillons qui doivent être retournés ou éliminés. Ce n'est qu'après avoir reçu la liste concernant des biens patrimoniaux ou réutilisables potentiels indiquée dans la partie B 2.3 de l'EDT qu'AMC déterminera les composantes du pavillon à retourner au Canada.

QUESTION # 68 :

Le Canada sera-t-il responsable de l'embauche et de la mise à disposition de tout le personnel d'accueil pour diriger et accueillir les visiteurs dans tout le pavillon, les espaces VIP et les aires de présentation publique (y compris la restauration pour les besoins du VIP), la gestion des expositions et des files d'attente, l'exploitation commerciale de la boutique, les programmes commerciaux et des affaires publiques (tous les besoins en personnel autres que celui de l'entrepreneur pour le fonctionnement du matériel de présentation publique seront satisfaits par AMC et ces employés ne seront pas fournis

par l'entrepreneur) ? Ceci est spécifique à la période d'exploitation et d'entretien (d'octobre 2020 à avril 2021). Cette fonction comprendra-t-elle le contrôle de la foule et la sécurité ?

RÉPONSE # 68 :

AMC lancera des appels d'offres distincts pour les services mentionnés dans la question y comprenant le contrôle des foules et la sécurité.

QUESTION # 69 :

En ce qui concerne l'énoncé des travaux, article B 2.9.1. Matériel de bureau : Veuillez confirmer que cet équipement sera compatible pour une utilisation dans les EAU ou qu'il sera acheté localement.

RÉPONSE # 69 :

All Signet (office) equipment that will be sent to Dubai will function on a spectrum of 100V-240V, and will, therefore, be compatible with the local electricity supply.

QUESTION # 70 :

L'exploitation & recrutement / programme culturel pour le pavillon du Canada : Comme cette portée est exclue de la DDP actuelle, veuillez préciser à quel moment une DR ou DDP pour cette portée sera publiée.

RÉPONSE # 70 :

Tous les appels d'offres publics concernant des biens et des services liés à la participation du Canada à l'Expo 2020 seront publiés sur le site Web des appels d'offres du gouvernement du Canada <https://achatsetventes.gc.ca/>

Les délais ne sont pas encore disponibles. Les fournisseurs intéressés devraient consulter régulièrement le site Web achatsetventes pour connaître les nouveaux appels d'offres.

QUESTION # 71 :

Veuillez nous faire savoir si nous devons soumettre une copie papier des offres scellées à votre bureau au Canada.

RÉPONSE # 71 :

Selon la section 2.15 sous-alinéa (b)(iv) et la partie 3 de la DDP, des copies papier de la soumission doivent être envoyées à l'unité de réception des soumissions spécifiée de TPSGC spécifiée dans la DDP (page 1 de la DDP). La soumission électronique des offres

via un portail en ligne ou par courrier électronique n'est pas possible / acceptable. Les copies télécopiées des offres ne seront pas non plus acceptées.

Pour plus de directives sur la manière de soumettre une offre, veuillez vous reporter à la section 2.15 et à la partie 3 de la DDP.

QUESTION # 72 :

DDP Section 3.1(c): Devrions-nous respecter les exigences de la Politique d'achats écologiques, y compris l'exigence d'impression en noir et blanc au lieu d'impression en couleurs pour les dessins d'architecture et le contenu de la présentation publique (y compris C5 – Compréhension du projet)? Même en ce qui concerne la taille des copies papier? Devrions-nous utiliser les formats A4 pour de tels contenus?

RÉPONSE # 72 :

Les exigences de la section 3.1, paragraphe (c) de la DDP ne sont pas obligatoires, cependant, les soumissionnaires sont encouragés à respecter la politique dans la plus grande mesure possible sans compromettre leur soumission. De plus, les soumissions en format A4 ou 8,5 po x 11 po sont acceptables.

QUESTION # 73 :

Est-ce qu'il y a un appel d'offres pour les relations publiques et les médias sociaux pour la participation du Canada à l'Expo 2020?

RÉPONSE # 73 :

AMC envisage de conclure des contrats de services liés aux relations publiques, aux communications et au marketing afin de soutenir les efforts du Canada à l'Expo 2020, par le biais d'offres à commandes existantes et / ou par le biais d'appels d'offres.

Veuillez vous aussi reporter à la Q/R # 70 ci-dessus.

QUESTION # 74 :

EDT Section D 7.2 Besoins en personnel : Veuillez confirmer que l'entrepreneur peut, à sa discrétion, déployer les ressources nécessaires pour s'assurer qu'un nombre suffisant de services sont fournis pendant la période.

RÉPONSE # 74 :

Veuillez vous reporter à la modification 002 de l'énoncé des travaux (EDT) ci-dessus.

(2) Modification 002 de l'Énoncé des travaux (EDT)

L'Annexe B de la DDP - Énoncé des travaux (EDT) est modifiée comme suit:

- La phrase 1 du paragraphe 2 de section D 1.4 est supprimée :

Le coût et le paiement des services publics consommés pendant toutes les phases du projet seront à la charge d'AMC.

- Le texte qui suit est inséré comme nouvelle phrase 1 du paragraphe 2 de section D 1.4 :

Le coût et le paiement des services publics du bâtiment consommés pendant la période d'exploitation de 6 mois de l'Expo seront à la charge d'AMC.

- Le paragraphe 1 de section D 7.2 est supprimé :

L'entrepreneur doit offrir des services d'exploitation et d'entretien au pavillon et en assurer une couverture efficace à tout moment, y compris pendant la nuit, au besoin. Il doit veiller à ce qu'à partir du 21 septembre 2020 jusqu'au 10 avril 2021, que suffisamment de personnes chargées de l'exploitation et de l'entretien soient présentes sur les lieux en tout temps.

- Le texte qui suit est inséré comme nouveau paragraphe 1 de section D 7.2 :

L'entrepreneur doit fournir à AMC un point de contact unique pour l'exploitation et l'entretien du pavillon. La personne-ressource doit s'assurer d'avoir en tout temps (24 heures sur 24, 7 jours sur 7), du 21 septembre 2020 au 10 avril 2021, un personnel suffisant pour assurer le fonctionnement et l'entretien du pavillon, du site et de la présentation publique, selon les besoins.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES